



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 02924

Numéro SIREN : 519 081 418

Nom ou dénomination : HERIGE

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2014 sous le numéro de dépôt 8571

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SOFIDOC SOCIETE D'AVOCATS
86 RUE DU CADUCEE
CS 14317
34195 MONTPELLIER CEDEX 5

V/REF :
N/REF : 2009 B 2924 / 2014-A-8571

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 08/07/2014, les actes suivants :

Ordonnance du président en date du 07/07/2014

- Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes jusqu'au 31/12/2014

Concernant la société

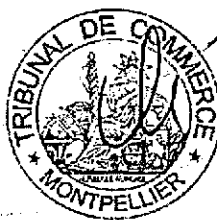
HERIGE
Société par actions simplifiée
83 boulevard Camille Blanc
34200 Sète

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-8571 le 08/07/2014

R.C.S. MONTPELLIER 519 081 418 (2009 B 2924)

Fait à MONTPELLIER le 08/07/2014,

LE GREFFIER



08 JUL. 2014
09 B 29 26
A 8571

HERIGE

Société par actions simplifiée
au capital de 3 610 000 €
Siège social : 83 boulevard Camille Blanc
34200 SETE

519 081 418 R.C.S. MONTPELLIER
SIRET 519 081 418 00013

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER**

Le soussigné, **Pascal NICOULET**,

agissant en qualité de Président de la Société a l'honneur de vous exposer :

Que la Société a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2013.

Qu'elle se trouve actuellement dans l'impossibilité de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur lesdits comptes sociaux, sauf prorogation dudit délai.

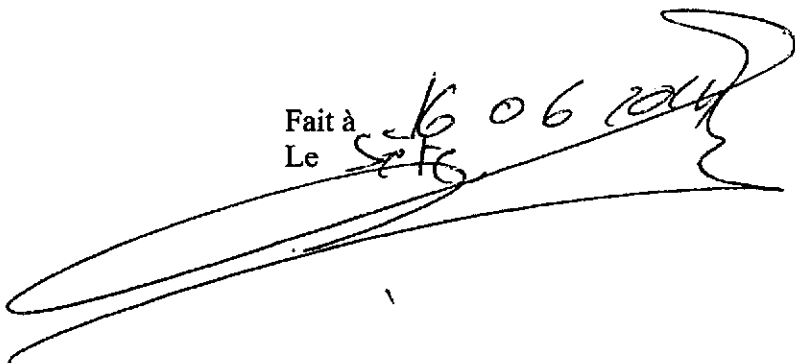
Qu'en effet, en raison des difficultés suivantes :

- Restructuration en cours de la Société.

Le requérant conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2014, le délai pendant lequel sera réunie l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Fait à
Le

16 06 2014
SET



TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
9 RUE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER

ORDONNANCE

NOUS, BRUNO PASCAL, PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER
VU LA REQUETE CI CONTRE ET LES MOTIFS Y EXPOSES,

VU LES ARTICLES L 223-26, L 241-5, L 225-100, ET R 225-64 DU CODE DE COMMERCE
AUTORISONS:

HERIGE
83, boulevard Camille Blanc
34200 Sète
NUMERO RCS :519 081 418
2009 B 2924

A PROLONGER JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2014
LE DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

FAIT ET DONNE A MONTPELLIER LE 7/7/2014

LE GREFFIER ASSOCIE



LE PRESIDENT

Baldwin
B Baldwin